

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 4 juillet 2022 à la salle polyvalente de Mur-sur-Allier (Dallet), sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°40	Environnement	Validation du contrat territorial Litroux/Jauron	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Depuis 2 ans, Billom Communauté avec la CC Entre Dore et Allier (Lezoux), élaborent un contrat territorial sur le Litroux et le Jauron afin de mettre en œuvre un plan d'actions qui aura pour objectifs : de supprimer les entraves à la continuité écologique, de lutter contre le déclin de la biodiversité aquatique, de pallier la raréfaction des zones humides, de lutter contre la pollution de l'eau (domestique et agricole), d'enrayer l'érosion et l'enfoncement du lit des cours d'eau, de lutter contre la disparition de la ripisylve et la baisse des niveaux d'eau.

Des cartographies détaillées des problématiques par masses d'eau ont été réalisées grâce au diagnostic de terrain ainsi qu'aux études réalisées lors de la phase d'élaboration. Les masses d'eau en moins bon état recevront les premières actions. Les actions/travaux seront réalisés de l'amont vers l'aval.

Le plan d'actions annuel sur 2 fois 3 ans, comprend des actions sur les volets suivants : agriculture, qualité de l'eau, milieux aquatiques, hydrologie et animation/ communication pour un coût estimé sur 3 ans à 2 608 670 € HT. Une fois les subventions et la participation d'Entre Dore et Allier déduites, le coût pour Billom Co est estimé à 519 300,48 € sur 3 ans s'il n'y a pas de prélèvement de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques sur les ménages.

N°41	Culture	Renouvellement de la convention Éducation Artistique et Culturelle	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--	------------------------

Le service culture de Billom Communauté vient de terminer 3 années de conventionnement avec l'État (DRAC, Académie de Clermont), la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du **Contrat Territorial d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC)**.

De ce partenariat, nous pouvons souligner : l'importance du travail en commun de nombreux services de Billom Communauté, l'augmentation des enveloppes financières consacrées à la culture, l'augmentation d'actions de médiation et d'éducation à la culture qui a permis de toucher beaucoup plus de publics, le rayonnement toujours plus important de l'action de l'EPCI et un intérêt croissant des médias vis-à-vis de la vie culturelle sur le territoire. Le revers à cela est que le travail est aussi plus conséquent, de même que la communication et le besoin d'implication des communes dans la diffusion.

Au regard des demandes toujours plus importantes des structures d'accueil et des partenaires qui encouragent à poursuivre dans la dynamique engagée et dans l'esprit de coopération, le conseil valide le renouvellement du contrat territorial d'éducation aux arts et à la culture et la sollicitation des partenaires financiers.

N°42	Ressources humaines	Création de postes pour l'école de musique	Approuvé à l'unanimité
N°43	Ressources humaines	Conventions pour animations d'ateliers musicaux	Approuvé à l'unanimité

École de musique : pour limiter le recours aux conventions, les 17 postes créés en 2021 sont complétés par 3 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe et 2 de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, des conventions avec diverses associations seront également signées pour certains ateliers musicaux (accordéon, intervention en milieu scolaire). Le coût varie de 27,15 à 36,12 € / h.

N°44	Ressources humaines	Mise à disposition de personnel	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	---------------------------------	------------------------

Mise à disposition de personnel : accord pour renouveler la convention de mise à disposition d'un maître nageur (grade ETAPS Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à l'école primaire de Billom pour l'année scolaire 2022/2023 (554 heures de septembre à juillet).

N°45	Marché public	Conception et livraison des repas au multi-accueil : attribution	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Le marché attribué à API Restauration pour la fourniture des repas et des goûters en liaison froide aux Pitchouns arrive à échéance le 31 août. Une consultation a été lancée pour un marché d'un an renouvelable 3 fois. Seul API restauration a répondu et son offre répond à la demande. L'entreprise est donc retenue.

N°46	Marchés publics	Espaces extérieurs du centre aquatique : avenant au marché	Approuvé à l'unanimité
------	-----------------	--	------------------------

Il y a lieu d'aménager en sable stabilisé le chemin initialement créé pour le chantier, ce qui occasionne une plus-value de 3 600 € HT. De plus, l'étude de sol a précisé qu'il fallait augmenter la quantité de béton armé de 43 m³ pour les fondations des toboggans, soit un volume total de 92 m³ impliquant une plus-value de 10 500 € HT. Ces deux travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant au lot 1 d'un montant de 14 100,00 € HT portant ainsi le nouveau montant du lot à 139 364 € HT. € HT.

N°47	Mutualisation	Groupement de commandes fournitures administratives : adhésion d'un nouveau membre	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Conformément à l'article 8 de la convention de groupement de commandes relative aux fournitures administratives, validation de l'adhésion du SIGEP pour le lot 1 (papeterie) qui sera effective au 1/08/2022.

N°48	Subventions	Attribution de subventions parents élèves du Beffroi	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	--	------------------------

Les parents d'élèves du collège du Beffroi (FCPE) ont sollicité Billom Communauté pour financer - à hauteur de 680 € - une action auprès des élèves, des adultes du collège et des parents sur le thème des maltraitances.

Dans la mesure où d'une part cette action est complémentaire au travail réalisé par la coordinatrice jeunesse, et plus particulièrement au niveau du CISPd et que Billom Co travaille régulièrement avec les associations du collège du Beffroi pour des actions de soutien à la parentalité, un avis favorable est donné à hauteur de 600 €.

N°49	Finances	Tarifs pour les ALSH au PAH et au centre aquatique	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

En janvier 2022, le conseil a validé la modification des tarifs pour le centre aquatique. Afin de régulariser l'omission portant sur les ALSH, il est décidé de porter le prix d'entrée de 1,85 € à 2,20 €/personne, à l'instar des centres spécialisés.

Le service éducatif du PAH intervient de plus en plus fréquemment dans les centres de loisirs et, jusqu'à présent, était appliqué le même tarif que pour les écoles. Il est décidé de mettre en place un tarif spécifique à 40 € pour un groupe d'enfants de 3 à 11 ans pour les 5 premières interventions, puis 35 € pour les 5 suivantes et 30 € à partir de la 10^{ème}. Ce sera 50 € pour un groupe à partir de 12 ans. Le groupe devra être constitué d'au moins 10 enfants et prévoir l'encadrement conformément à la réglementation.

N°50	Finances	Décision modificative au budget primitif	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Au regard des crédits inscrits au budget primitif et de l'octroi des subventions suivantes : 500 € pour le Run fit La Billomoise, 20 000 € au DAHLIR pour la Maison Sport Santé, 3 000 € pour API association (pôle médiation santé) et 600 € pour les parents du Beffroi, il convient de prendre une décision modificative n°1 en équilibrant ces nouvelles dépenses par le biais des dépenses imprévues.

N°51	Enfance-jeunesse	Avenant à la convention des Petits Dômes pour le reversement du bonus CTG	Approuvé à l'unanimité
------	------------------	---	------------------------

Le Contrat Enfance Jeunesse ne sera pas renouvelé et la CTG prend le relais. La prestation que touchait Billom Communauté pour la subvention versée au multi-accueil Les Petits Dômes, sera versée directement à la structure. Il convient de faire un avenant à la CTG pour valider ces modifications.

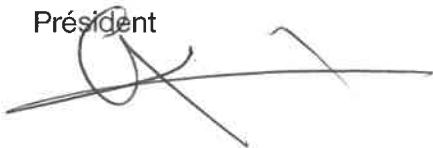
N°52	Enfance-jeunesse	Convention territoriale globale : ajustement au plan d'actions	Approuvé à l'unanimité
------	------------------	--	------------------------

La CTG a été signée pour la période 2019-2023 autour de 4 axes principaux : la petite enfance, les ALSH, les jeunes et la parentalité. Suite au dernier comité technique, il est validé le fait d'apporter des modifications, notamment des ajustements au plan d'actions sur l'axe « les jeunes ».

Fait à Billom le 08 juillet 2022

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM